



#### Les candidats

Les candidatures doivent être portées par des structures juridiques associatives françaises à but non lucratif – associations ou fondations – dont le siège est établi dans le département des Yvelines.

### L'action pertinente

Les initiatives présentées devront également s'exercer en faveur des familles du département.

La candidature de l'association repose sur une action en cours de réalisation ou réalisée l'année précédente. Si elle est encore en cours, son stade d'avancée doit être suffisant pour permettre à l'association de mettre en avant les éléments d'évaluation qu'elle souhaite présenter.

Sur la fiche de candidature, elle décrira son activité générale et sa vocation et indiquera précisément l'action qu'elle souhaite faire connaître, valoriser et pour laquelle elle se présente.

Chaque association candidate ne peut présenter qu'une seule action.

# Les modalités d'inscription

Le dossier de participation est téléchargeable sur le site internet de l'Udaf des Yvelines : **www.udaf78.fr** sur la page d'accueil.

Il peut également être demandé par mail par les associations à : **contact@udaf78.asso.fr** 

Il est demandé à l'association candidate de joindre au dossier de candidature une copie des statuts. Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Le dossier intégral de participation au **ZOOM**Lundi 13 mai 2024

par mail ou à l'adresse suivante :

**Udaf des Yvelines** 

**Service Associatif** 

ZOOM sur vos initiatives familiales 2024

5, rue de l'Assemblée nationale 78009 Versailles.

#### La sélection du dossier

Un jury se réunira pour étudier les dossiers présentés et décerner les prix.

1<sup>er</sup> prix : 2 000 €

2ème prix : 1 000 €

3<sup>ème</sup> prix : 500 €

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

### La remise du prix

L'Udaf des Yvelines remettra les prix lors d'une cérémonie lors l'assemblée générale du 25 juin 2024.

L'ensemble des associations candidates seront conviées,

### Responsabilité

La participation au **ZOOM** implique de la part des participants une acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du **ZOOM**.

# **Organisation**

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de prolonger les délais de candidature, **ZOOM**.

# Données personnelles

Le participant autorise expressément à titre gracieux, l'organisateur et/ou tout tiers désigné par l'organisateur à :

- Réaliser des photos ou films le représentant ainsi que les membres de son association,
- Utiliser librement ces images sur tous supports, citer sa nomination associative et reproduire gracieusement le logo de son association pour les besoins de sa communication (notamment internet) y compris publicitaire, et ceci sans limitation de durée.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » les candidats disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour l'exercer

communication@udaf78.asso.fr